

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 445

présenté par

Mme Sage, M. Tuaiva, M. Pancher, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly,
M. Favennec, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron,
M. Reynier, M. Philippe Vigier, M. Villain, M. Zumkeller, M. Gibbes et M. Mariton

ARTICLE 5

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« La composition du Conseil national de la protection de la nature concourt à une représentation significative des territoires ultramarins tenant compte, notamment, de la richesse de leur biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'atelier de travail organisé le 11 février 2015 par Ségolène Royal, sur les déclinaisons de l'AFB dans les territoires ultramarins, a conclu à la nécessité d'une plus grande représentation de la biodiversité ultramarine dans la gouvernance des différentes instances de protection de la biodiversité.

Ainsi, cet amendement vise à prévoir une juste représentativité de la biodiversité des territoires d'outre-mer dans la composition du Conseil national de la protection de la nature, comme cela a été fait, en Commission du Développement durable, pour la composition du Comité national de la biodiversité.